

**Compte - Rendu Conseil Municipal  
du mardi 23 octobre 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,

2) Délibération :

Chaufferie bois : Etude de Faisabilité

Projet Contrat de Ruralité (maison Cayré)

Tarifs Communaux

3) Informations et questions diverses :

- Couverture du réseau mobile
- Comité des Jeunes
- Organisation du repas des anciens
- Réforme des Listes Electorales
- Elargissement du RPI
- Mobil-Home
- PLUI
- Zéro-pesticide

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b>	
En exercice : 10	<u>Date de Convocation :</u> 16 octobre 2018
Présents : 10	<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2018
Votants : 10	

L'an deux mil dix-huit le 23 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Éric DESMET, Catherine FLECHAIRE, Damien FRADET, Chantal HIBERT.

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

**ORDRE DU JOUR**

**1) Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

## 2) Délibérations :

### **Chaufferie bois : Etude de Faisabilité**

M. le Maire rappelle qu'en 2014, à la demande de la Commune, l'ADAR (*Association pour le Développement Agricole et Rural du Boischaut Sud*) a réalisé une pré-étude pour évaluer la possibilité de mettre en place une chaufferie biomasse sur le centre Bourg de la commune.

Ce projet, intégré dans le développement des énergies renouvelables, permettrait d'alimenter les bâtiments communaux et de proposer aux particuliers intéressés de s'y raccorder tout en diminuant significativement la facture de chauffage et en valorisant le bois de bocage qui pourrait approvisionner la chaufferie. La pré-étude proposait également l'installation d'une chaudière fuel de puissance réduite comme appoint de secours lors des maintenances ou pannes éventuelles.

La conclusion de cette pré-étude, bien qu'encourageante, n'avait pas valeur d'étude de faisabilité. Elle n'avait donc pas établi de diagnostic énergétique des bâtiments concernés, ni dimensionné et chiffré précisément le coût de ce projet et le retour sur investissement.

Si la Commune souhaite s'engager plus loin dans une étude de faisabilité, l'animatrice de l'ADAR-CIVAM informait, en décembre 2014, de la nécessité de procéder à un appel d'offre et elle évaluait le coût de l'étude entre 5000 et 8000 € subventionné à hauteur de 60% par l'ADEME (*Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie*).

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant l'étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie biomasse par 10 voix pour et 0 contre :

- reconnaît l'opportunité de l'étude,
- charge le Maire, au regard de l'ancienneté des éléments, de contacter l'ADAR et l'ADEME concernant les démarches nécessaires et aides financières possibles, pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

Néanmoins le Conseil municipal souhaite que l'étude prévoit un comparatif avec un autre système de chauffage (type pompe à chaleur) et une évaluation de l'extension du réseau sur les écarts du bourg de la Commune.

### **Projet Contrat de Ruralité (maison Cayré)**

Dans le cadre de la préparation de l'avenant au Contrat de ruralité de la CDC Val de Bouzanne et de la convention financière 2019, les Communes sont invitées à déposer leur dossier avant le conseil communautaire du 8 novembre 2018 qui arrêtera la liste des opérations retenues.

Pour ce faire les Conseils municipaux doivent délibérer courant octobre pour décider du projet à inscrire et de son coût indicatif.

Si le projet est retenu, il conviendra pour février 2019 de fournir les devis signés des entreprises ainsi que les autorisations d'urbanisme, ou à défaut, l'attestation de dépôt des demandes relatives aux opérations projetées.

La thématique "Revitalisation des bourgs centres" étant inscrite dans ce contrat, M.le Maire propose d'inscrire le projet de réhabilitation de la "Maison Cayré" au contrat de ruralité.

Cette réhabilitation permettrait de proposer le logement à la location aux particuliers et s'inscrirait dans la redynamisation du bourg.

Le Maire présente au Conseil municipal les plans d'aménagement envisagés ainsi que l'estimation des travaux évaluée à 99.400 euros.

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant l'opération de réhabilitation de la maison Cayré, à l'unanimité :

- reconnaît l'opportunité du projet,
- charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Bouzanne au titre du Contrat de Ruralité et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.

### **Tarifs Communaux**

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réviser les tarifs communaux pour l'année 2019, notamment en ce qui concerne le tarif de la cantine scolaire, inférieur aux tarifs des autres communes concernées par le projet de fusion des RPI et qu'il conviendra sans doute d'harmoniser dans le cadre du nouveau RPI.

Il convient également de redéfinir les modalités de la location de la petite salle polyvalente pour laquelle le Conseil Municipal, par délibération le 1<sup>er</sup> mars 2017 avait fixé à 20 € la location de cet équipement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- limiter à 20 participants la location de la petite salle polyvalente,
- de fixer deux tarifs, sans distinction entre les habitants de la commune et les personnes hors commune :
  - 20 € pour la location de la petite salle polyvalente,
  - 50 euros, pour la location de la petite salle polyvalente avec le bar et/ou le chauffage.
- de ne pas modifier les autres tarifs communaux.

## **3) Questions diverses et informations**

### **Couverture du réseau mobile**

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile (*circulaire du 18 juillet 2018*), un recensement des sites prioritaires doit être proposé.

En ce sens, la CDC Val de Bouzanne a été sollicitée pour faire un état de la réalité de la couverture sur son territoire et a donc demandé à chaque Commune, pour le 5 novembre prochain, de distinguer **opérateur par opérateur** sur des cartes, les zones où les communications téléphoniques passent mal et les zones où les communications téléphoniques ne passent pas du tout.

Monsieur VIAUD précise avoir déjà répondu, par messagerie le 20 août dernier à la CDC, et indiqué que les lieux dits sur l'axe RD19 étaient mal desservis par l'ensemble des opérateurs et que la couverture mobile concernant la desserte centre du bourg était presque inexistante.

### **Comité des Jeunes**

Deux jeunes de la commune souhaitent créer "un comité des jeunes" destiné aux 12-20 ans, pour créer des projets et mettre en place des activités. Ils ont prévu une réunion d'information ouverte à tous le samedi 3 novembre 2018 à 10h00 à la Salle Polyvalente de la Commune.

Les membres du Conseil municipal soutiennent vivement cette action.

### **Organisation du repas des anciens**

Le repas des "Anciens" est fixé au dimanche 2 décembre 2018. Une réunion de la commission "Action Sociale" se tiendra le mardi 6 novembre 2018 à 18h00 pour déterminer les modalités de l'organisation (choix du traiteur, animation...).

## **Réforme des Listes Electorales**

Afin d'éviter les doublons et faciliter l'inscription des électeurs, la loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 a renouvelé les modalités d'inscription sur les listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) qui sera géré et actualisé en permanence par l'INSEE

Les **commissions administratives seront supprimées** au 10 janvier 2019, **le Maire aura la compétence pour statuer** sur les demandes d'inscription et de radiation directement, compétence qui pourra être déléguée.

Néanmoins, une **commission de contrôle**, qui devra être arrêtée entre le 1er et le 10 janvier 2019, sera chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, au moins une fois par an ou entre le 24<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> jour précédent un scrutin. Elle devra également, en cas de recours administratif, contrôler les décisions de refus d'inscription ou de radiation formulées par le Maire. Pour les Communes de moins de 1 000 habitants, elle sera composée de trois membres, (*un conseiller municipal, un représentant de l'État désigné par le Préfet et un représentant désigné par Tribunal de Grande Instance*).

La réforme attribuera également à chaque électeur un « *identifiant national d'électeur* » (INE) unique et permanent.

Aussi, dans le cadre de la mise en place de la commission de contrôle Monsieur le Maire souhaite connaître les élus volontaires pour siéger à cette commission.

Monsieur VIAUD est volontaire ainsi que Monsieur DEHECQ en cas de nécessité d'un suppléant.

## **Elargissement du RPI**

A la suite de la réunion du 12 octobre dernier, les élus ont maintenu leur position d'accepter la fusion des RPI à la condition de conserver la totalité des classes existantes pour la rentrée 2019. Ils ont décidé de constituer un comité de pilotage pour organiser les modalités de transports, cantine et garderie du futur regroupement. La distribution des niveaux de classe et des professeurs des écoles reste la compétence de l'inspection académique.

Ce comité comptera 3 membres par Commune (*2 élus et 1 représentant des parents d'élèves*) et **se réunira le 16 novembre prochain à 16h00 à Mers-sur-Indre**. Les 2 élus représentants la Commune de Tranzault au sein du comité de pilotage seront les membres titulaires du RPI actuel, M. PAQUIGNON et Mme FLECHAIRE.

## **Mobil-Home**

Lors de la dernière séance, un accord était en bonne voie avec les chasseurs pour installer le mobil-home sur le terrain de foot accolé aux vestiaires. Finalement les chasseurs ne donnent pas suite à cette proposition et cherchent une autre solution.

## **PLUI**

Le bureau d'étude a été retenu.

Les Communes sont sollicitées pour fournir de nombreux renseignements.

Des réunions publiques devraient être organisées prochainement. Tous sont invités à y participer en tant qu'individu ou représentant de la Commune.

Monsieur VIAUD propose d'organiser une réunion en interne ou de prévoir un temps lors d'une prochaine séance de conseil sur ce sujet.

## **Engagement "Zéro pesticide"**

En période de semis d'automne, il est rappelé à tous l'engagement de la Commune dans la démarche "Zéro pesticides". Il serait souhaitable que la Commune définisse les emplacements pour réaliser les semis d'automne.

### Site Internet

Le site est en construction, les onglets "culture", histoire/géographie" sont à travailler. A la suite de la réunion du 20 octobre 2018 un courrier va être adressé aux associations et professionnels situés sur la commune pour obtenir leur accord de paraître sur le site et une présentation en quelques lignes de leur activité. **Une nouvelle réunion est prévue le 10 novembre prochain à 10h00.**

*Départ de Monsieur AMEYE à 22h45*

### Pour information :

- Le détecteur de la cour de l'école fonctionne.
- Des aménagements ont été réalisés pour la promenade autour du village (création d'un chemin reliant la fontaine Sainte Geneviève à la surface "multi-sport").
- La société Bodet-Campanaire a communiqué des devis pour les cloches de l'église.
- Plusieurs ampoules de l'éclairage public sont à changer, M.PAQUIGNON doit contacter M.ALABRET.
- Les enseignantes recherchent un père-noël pour la fête de l'école **organisée le 14 décembre prochain.**
- La Commune recherche un sapin de Noël.
- **L'ensemble des élus est invité à se réunir le 17 novembre prochain à 8h30** à la surface multi-sport pour les plantations des haies.
- Le club BVN organise une soirée Halloween au stade le 31 octobre en soirée.
- Les comptes rendus des Conseils d'Ecole seront désormais communiqués aux titulaires et suppléants du RPI.
- Mme CHAVENAUD sera en arrêt de travail pour congés maladie à compter du 19 décembre 2018 pour 4 semaines, dans un premier temps. Il convient d'organiser son remplacement pour la garderie et la cantine.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures**

Prochaine réunion le mercredi 28 novembre 2018 à 20 heures

